

Procès Verbal

N^o 11
mariage de
Glaçon
marié Josephine
Gerssaint
légitime
Lune

Le vingt huit cent quarante trois le trentième jour de mois de juillet
de l'année de la République - Pardevant nous Maire & officier de l'état civil de
la Commune de Lebig, canton de Bruges, arrondissement de Montbrault Département
du Bas de l'Alsace. A comparu François Glaçon journalier âgé de trent
domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré un enfant du sexe féminin qui
est né le trentième jour de mois de juillet de l'année mil
cent quarante trois à dix heures du soir et de dame Marie La Pal âgée de trent
ans son épouse, à laquelle enfant il a été donné le nom de Marie Josephine Gerssaint.
Les dites déclarations et déclarations faites en présence de Clementin Dupré Châtelier
de trent huit ans et de Hippolyte Haubertoux instituteur âgé de vingt huit
ans domiciliés en cette commune par les Compagnons Flamant & Gagne
nous le présent acte après lecture. Haubertoux Glaçon Dupré